



REGIE DE RECETTES DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES VOSGES
21, Allée des Chênes – B.P. 31043 – 88051 EPINAL CEDEX 9

2023/2024

Tél : 03.29.31.10.74 - www.federationchasseur88.fr
v.bayard.fdc88@wanadoo.fr - m.illesta.fdc88@orange.fr
o.briot.fdc88@orange.fr

BON DE COMMANDE INDIVIDUEL

(Pour tout autre type de validation, merci de nous contacter ou valider en ligne sur www.federationchasseur88.fr)

VALIDATION DEPARTEMENTALE VOSGES

DETAIL DES CONTRIBUTIONS	PETIT GIBIER 88	GRAND GIBIER 88
Cotisation fédérale 95,28€, redevance cynégétique 47,87€, droit de timbre 9€ Frais de dossier 2€, supplément Grand Gibier-88 30€	<input type="checkbox"/> 154,15 €	<input type="checkbox"/> 184,15 €

VALIDATION NATIONALE

DETAIL DES CONTRIBUTIONS	NATIONAL GRAND GIBIER
Cotisation fédérale 100,58€, part FNC 54,53€, redevance cynégétique 47,87€, droit de timbre 9€	211,98 €
Frais de dossier 5€	5,00 €
TOTAL VALIDATION NATIONALE	<input type="checkbox"/> 216,98 €
Je souhaite chasser dans les départements soumis au droit local (Moselle 57, Bas-Rhin 67, Haut-Rhin 68) Je précise le numéro du département auquel je verse la contribution de 70€, valable dans les trois départements (57, 67, 68)	<input type="checkbox"/> 286,98 €
<input type="checkbox"/> TOTAL VALIDATION NATIONALE + Supplément Sanglier « Droit local » 57+67+68	

CONTRAT D'ASSURANCE CHASSE GROUPAMA ASSURANCES

Oui, je souhaite souscrire à l'assurance RC Chasse auprès de GROUPAMA au tarif de 21€ pour l'année
(à ajouter à votre règlement).

+ 21,00 €

ABONNEMENT « CHASSEURS DE L'EST »

Oui, je souhaite m'abonner à « Chasseurs de l'Est » au tarif de 11,00 € pour l'année, soit 4 numéros
(à ajouter à votre règlement).

+ 11,00 €

CARNET DE PRELEVEMENT BECASSE

Pour chasser la bécasse, je souhaite (cochez la case correspondante) :

- Un « carnet de prélèvement Bécasse » papier
Ce choix ne permet pas le changement de support pour CHASSADAPT en cours de saison
- Déclarer un prélèvement Bécasse sur un smartphone avec l'application CHASSADAPT
- Aucun carnet

(Assurez-vous d'avoir bien retourné votre carnet 2022/2023)

VALIDATION NON PRIORITAIRE (vous n'en avez pas besoin impérativement pour le 1^{er} juillet 2023)

Fait à..... le..... ①

Signature obligatoire ⇒ ⇒ ⇒

Veuillez cocher la case correspondant au type de validation souhaité.

Document à retourner, complété, signé et accompagné d'un chèque à l'ordre de : **Régie de recettes FDC 88.**

Dès réception, nous établirons votre volet de validation qui vous sera restitué uniquement par courrier.

DECLARATION

des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;
- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ;
- aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ;
- aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ;
- aux personnes inscrites au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes ;
- aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ;
- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement ;
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :
 - toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
 - toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).

Je soussigné :

- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration ci-dessus sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable,
- déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse,
- demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence en tête de la présente demande, dans les conditions indiquées dans le cadre ci-dessous.
- certifie sur l'honneur n'être titulaire que d'un seul Carnet de Prélèvement Bécasse ou d'un seul compte CHASSADAPT pour la saison 2023/2024.

Fait à, le

Signature obligatoire ⇒⇒⇒ :

④

DEMANDE DE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER

Code de l'environnement – articles L.423-12 à L.423-21 et R.423-12 à R.423-24

CAMPAGNE DE CHASSE 2023/2024

Demande à adresser avec le montant des redevances, cotisations et participations correspondantes (article L. 423-1 du Code de l'environnement), à la fédération départementale des chasseurs à laquelle adhère le demandeur

Identification du demandeur :

NOM :
Prénom : Prénom 2 :
Prénom 3 : Prénom 4 :
Adresse :
Complément :
CP VILLE :
Pays :

Mentions obligatoires :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Département :

Pays :

Contact :

Messagerie Internet :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Références du

permis de chasser original

duplicata *

certificat provisoire de capacité document étranger équivalent

Numéro :

Délivré le :

Par (1) Préfecture ou S/S Préf. de (à préciser) :
Département :

Ou ONCFS ou OFB Pays :

* Dans le cas d'un duplicata délivré par l'ONCFS ou l'OFB précisez obligatoirement ci-dessous les références de celui-ci :

Numéros de permis :

Délivré le :

② Autorisation de chasser accordée par : (pour mineur et majeur en tutelle)

Père / Mère / Tuteur (2) :

Date de naissance (2) :

Juge des tutelles (2) :

Le :Signature :

(1) cochez la case correspondante

(2) rayez les mentions inutiles et précisez nom et prénom du signataire de la présente autorisation

N° identifiant :

Si des changements sont intervenus dans votre état civil ou votre adresse mentionnés ci-dessus, veuillez compléter le cadre ci-dessous : ③

Nom : Prénom(s) :

Adresse :

Code postal : Commune :

N° de téléphone
Messagerie internet

La loi informatique et libertés modifiée du 6 janvier 1978 s'applique à toutes les réponses et données personnelles collectées sur ce document. Les informations recueillies sont nécessaires au traitement de votre dossier dans le cadre de notre mission et de notre obligation contractuelle. Les modalités de traitement et vos droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement sont précisés par notre politique de confidentialité accessible via le lien www.federationchasseur88.fr. Le droit d'opposition ne s'applique pas au fichier FINIADA auquel la demande de validation du permis de chasser est soumise pour contrôle.

Votre volet de validation vous sera adressé à l'adresse ci-dessus, sauf demande particulière de votre part.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA IMMEDIATEMENT RETOURNE,
MERCİ DE VOTRE COMPREHENSION**